



Province de Québec
Municipalité de Marsoui

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Marsoui, tenue le septième jour d'octobre deux-mille-vingt-quatre, à 19 h, à la salle du Conseil situé au 1 rue de l'Église, à Marsoui.

Sont présents : M^{me} Renée Gasse, maire et les conseillers suivants : M. Renaud Pelletier, M. Donald Mimeault, M. Jean-Sébastien Gagné, M. Dario Jean, Mme Joannie Dion et M. Richard Gagné. Est également présente, M^{me} Anne Sohier, directrice générale/greffière-trésorière. Mme Joannie Dion est absente.

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19h par M^{me} Renée Gasse, maire de Marsoui. M^{me} Anne Sohier, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire.

Résolution 24-10-82

Mme le Maire Renée Gasse fait la lecture de l'ordre du jour qui est accepté par **M. Richard Gagné** et résolu à l'unanimité.

Résolution 24-10-83

Il est proposé par M. Dario Jean et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 9 septembre 2024.

Résolution 24-10-84

Il est proposé par M. Donald Mimeault et résolu à l'unanimité d'approuver le sommaire des comptes payés pour un montant de 30,136.44 \$ et celui des comptes à payer pour la somme de 38,314.17\$.

AFFAIRES NOUVELLES

Résolution 24-10-85

A) Avis modification calendrier séance de novembre 2024:

AVIS PUBLIC est donné par la directrice générale qu'en vertu de l'article 148.0.1 du code municipal, prendre avis que la séance ordinaire du conseil municipal de Marsoui, qui devait avoir lieu le lundi 4 novembre à 19h00, est reportée au lundi 11 novembre à 19h00.

Résolution 24-10-86

B) Calendrier des séances 2025 :

AVIS PUBLIC est donné par la directrice générale que :

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par Mme Joannie Dion et résolu à l'unanimité :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2025. Ces séances se tiendront à la salle du conseil située au 1 rue de l'Église à Marsoui les jours suivants et débuteront à 19 h.

Lundi 06 janvier	Lundi 03 février	Lundi 03 mars
Lundi 07 avril	Lundi 05 mai	Lundi 02 juin
Lundi 07 juillet	Lundi 04 août	Lundi 08 septembre
Lundi 06 octobre	Lundi 03 novembre	Lundi 01 décembre

Résolution 24-10-87

C) Dépôt états comparatifs au 30 septembre:

Le maire fait un rapport des finances à ce jour. Tout est en accord avec le budget annoncé car nous en sommes approximativement à 75% des dépenses à ce jour. **Il est proposé par M. Renaud Pelletier** et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt des états comparatifs au 30 septembre.

Résolution 24-10-88

D) PRIMA reddition :

Il est proposé par M. Dario Jean et résolu à l'unanimité

QU'afin de procéder à la reddition de comptes finale, le conseil municipal de Marsoui entérine et confirme la réalisation des travaux visés. Un rapport de mission de procédures convenues (NCSC 4400) sera également fourni

ultérieurement.

Résolution 24-10-89

E) Entente et conditions de location centre récréatif :

Le conseil dépose un formulaire pour les locations occasionnels du Centre récréatif. On y détermine les coûts et les conditions à respecter. Les coûts sont sujets à changement et peuvent être ajoutés en fonction des services requis.

Il est proposé par M. Richard Gagné et résolu à l'unanimité que cette entente avec formulaire entre en fonction à partir d'aujourd'hui.

Résolution 24-10-90

F) Réparation d'urgence en plomberie :

Il est proposé par **M. Donald Mimeault** et résolu à l'unanimité que la facture de Plomberie Joël Bélanger, au montant de 3750.18 \$, qui n'était pas prévu au budget, soit **porté au surplus**.

Résolution 24-10-91

G) Appui CUSIMER permis transformation homard :

Il est proposé par Mme Joannie Dion et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Marsoui appui CUSIMER dans leurs démarches justifiées pour obtenir un permis de transformation du homard auprès du MAPAQ en août dernier.

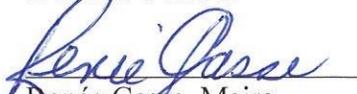
DOSSIER CITOYEN : RAS

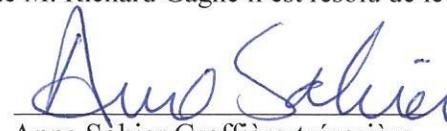
DOSSIER DES CONSEILLERS : RAS

PÉRIODE DE QUESTION : Différentes questions et /ou commentaires provenant de l'assistance furent répondues

LEVÉE DE LA SÉANCE :

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. Richard Gagné il est résolu de lever la séance à 19h22.


Renée Gasse, Maire


Anne Sohier Greffière-trésorière

Je, Renée Gasse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.